

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Bourgogne</b>		
<b>Avis n°2014 - 3</b>		
<b>Date :</b> 16/05/2014	<b>Objet : Plan Régional volontaire Bourgogne d'Actions en faveur du Damier du Frêne</b>	<b>Vote : unanimité</b>

### **Commentaires généraux**

Le « **Plan Régional volontaire Bourgogne d'Actions en faveur du Damier du Frêne** » présenté par Forestiers du Monde, en séance plénière du CSRPN le 16 mai 2014, paraît s'assigner deux objectifs : dresser l'état actuel des populations de ce Lépidoptère en Bourgogne et mettre en œuvre des actions en faveur de la conservation de cette espèce emblématique.

D'une manière générale, le rapport souligne deux impacts importants : la circulation routière et le traitement forestier.

Le CSRPN de Bourgogne reconnaît d'une part la démarche originale s'agissant d'un plan d'actions régional à l'initiative d'une association, et d'autre part l'urgence de la conservation d'une espèce menacée pour laquelle la responsabilité régionale est capitale.

Le CSRPN de Bourgogne, suite aux notes rédigées par les rapporteurs, suite aux remarques et discussions émises le 16 mai 2014 en séance plénière décide que le plan régional volontaire Bourgogne d'Actions en faveur du Damier du Frêne sera validé sous réserve de la prise en compte des modifications suivantes :

1. Eu égard à la connaissance approfondie de l'autécologie de cette espèce, une clarification dans la rédaction doit être opérée entre les stades pionniers et les stades matures forestiers. Le raccourcissement des révolutions, aussi bien en Taillis-sous-Futaie qu'en Futaie régulière, peut aboutir à des peuplements moins ouverts dans les stades mûres, mais augmente la représentation en surface des stades pionniers à l'échelle des massifs forestiers. Ces changements de pratiques sylvicoles apparus depuis quelques dizaines d'années, doivent être examinés afin de lever toute ambiguïté afin d'en tirer des recommandations de gestion localement car la régression du Damier, sévissant à l'échelle de l'Europe de l'Ouest, est d'origine multifactorielle i.e. comme le changement climatique ou la Chalarose du Frêne.
2. Concernant la capitalisation des connaissances, l'utilisation des données régionales a fait défaut. Il est demandé de revoir les cartes de distribution page 10 et 11 car elles conduisent à penser que l'espèce aurait disparu, entre 1970 et 2000, de la quasi-totalité de la Côte d'Or ; qu'en est-il du reste de la Côte d'Or et des trois autres départements de Bourgogne ? La collecte des données sur l'occurrence de l'espèce au niveau régional nécessite une démarche collégiale entre les techniciens de l'O.N.F. qui suivent les populations de la Combe de Bellefontaine ou de celles d'autres forêts domaniales ou communales dont ils assurent la gestion, de même que celles recueillies par les membres d'associations (Société entomologique de Dijon, Bourgogne Nature ...) ou des naturalistes ou entomologistes indépendants dont on peut s'assurer de la crédibilité. Les études réalisées pendant une dizaine d'années par l'U.E.F. (Union de l'Entomologie Française) et dont les comptes rendus ont été déposés à l'O.N.F., au Muséum de Dijon, ont-elles été consultées ?

3. Pointant les lacunes concernant les connaissances, l'histoire sylvicole des localités historiques doit être étudiée. Cela doit déboucher soit sur une fiche supplémentaire C4 soit sur un enrichissement de la fiche C3 en ajoutant une étude historique locale précise. De plus, il faudrait consulter la bibliographie sur *Procllossiana* en Morvan qui peut donner des idées sur les dérives génétiques subies en pop isolées (Baguette, Nel et al.)
4. La fiche action P1 mériterait d'être complétée par un volet expérimental en comparant les populations de Damier en bordure de voies dont le trafic a été réduit voir interdit et maintenu.
5. Placer le tableau synthétique des fiches actions en page 30.

## Détails

- P.4 : La source bibliographique de la carte du graphique doit être explicite et indiquée.
  - S'agit-il des travaux d'Essayan et Dutreix ou celles d'autres lépidoptéristes locaux ou nationaux prises en considérations ?
- P.9 : ajouter la carte européenne selon Kudrna 2002,
- P.10. La légende doit indiquer aussi la couleur rouge,
- P.11 : Indiquer la source de la carte bourguignonne. Mettre « non observé » plutôt que disparu,
- P.12 : Les légendes des couleurs laissent penser que le Damier a complètement disparu, alors que le texte dira qu'il en reste. Il manque les sources bibliographiques de la LR France, et des LRR citées en « régions »,
- P.15 : Redondance du dernier paragraphe avec les parties antérieures, notamment page 14, sous-section 5.5.2,
- P.17 : Rajouter la citation Reed 2003 en bibliographie. Est-ce bien une référence propre aux nymphalidés ?
- P.19 :
  - 1<sup>er</sup> § : la Mélitée noirâtre n'est pas une espèce forestière mais prairiale trouvant dans les layons forestiers un habitat favorable : supprimer « comme la Mélitée »,
  - dernier § : typologie Julve : attention il y a des types phytosociologiques qui ne sont pas reconnus dans les typologies françaises : au moins sélectionner des habitats bourguignons. Il manque dans la liste les ourlets du *Trifolio-Geranietea*,
- P.20 :
  - remarque sur les habitats : on pourrait utilement séparer les habitats en fonction du cycle annuel de l'espèce,
  - Typologie Corine : on voit apparaître les marais tuffeux, absents de la liste Typologie Julve,
  - Sous-section 5.5.5. : les remarques sur le parasitisme concernent les élevages en captivité : est-ce transposable ?
- P.23 : Remarques sur la disparition de la gelinotte : rajouter Thiérache avant Ardennes,
- P.24 :
  - sous-section 6.1.1 : Avant « Modification de l'habitat », faire apparaître un alinéa sur le changement climatique. Il pourrait être présenté des cartes d'enveloppe écologique comme par exemple celle de Settele et al. 2008, p. 416 (Settele, J. et al. Climatic risk atlas of European butterflies *Pensoft Sofia-Moscow*, 2008),
  - Dernier paragraphe "modification des habitats" : le facteur décrit, la raréfaction des trouées fleuries, semble être plus une conséquence qu'une cause,

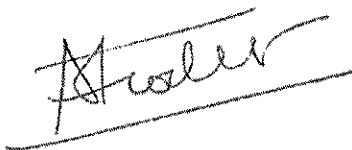
- P.26 : 3eme paragraphe : rappeler que la capture est illégale et soumise à autorisation (Code de l'environnement L.411-1 et L411-2),
- P.28 :
  - section 7.1 : Il faudrait mettre le contenu technique des mesures conduites en Suède dans les sites Natura 2000, en annexe,
- P. 29, partie 7.2.2 : mettre en avant l'originalité de la démarche (PRA sans PNA), c'est un exemple qui peut inspirer d'autres,
- P.30 : au moins écrire qu'il faut aller voir le détail des actions en annexe,
  
- Annexes
  - Fiche C3 : rajouter le CBN BP en qualité de partenaire potentiel
  - Fiche P3 : territoires concernées : uniquement les localités historiques
  - Fiche P5 : territoires concernées : uniquement les localités historiques

Il revient aux rédacteurs de ce plan de faire les modifications demandées.

Pour le CSRPN, les rapporteurs, Olivier BARDET, Philippe DARGE et Bernard FROCHOT

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Le Président du CSRPN,  
Bernard Frochot

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Frochot', is written over a horizontal line. The signature is cursive and somewhat stylized.